

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.731  
21 mars 1996

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT TRENTE ET UNIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 21 mars 1996, à 10 heures

Président : M. Abuah (Nigéria)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 73<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Conférence et en mon nom propre, de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux orateurs invités aujourd'hui : M. Salman Haidar, secrétaire aux affaires étrangères du Ministère indien des affaires extérieures; l'ambassadeur Sergio González Gálvez, secrétaire d'Etat mexicain aux affaires étrangères; et S.E. Gennadi Udovenko, ministre ukrainien des affaires étrangères. La présence parmi nous aujourd'hui de ces visiteurs distingués, particulièrement au moment où nos travaux traversent une phase cruciale, témoigne une fois de plus de l'attachement de ces pays à l'approche multilatérale de la limitation des armements et du désarmement et au succès de nos négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je suis convaincu que leurs déclarations seront écoutées avec un vif intérêt.

J'ai aussi sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui le docteur Ola Dahlman, président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques, et les représentants de la République populaire démocratique de Corée et de l'Italie. Toutefois, permettez-moi, avant de donner la parole au premier orateur, de faire quelques remarques.

Vous en conviendrez, ceux qui m'ont précédé à la présidence de la Conférence du désarmement ont fait le maximum pour que les objectifs de la Conférence soient défendus dans la meilleure tradition diplomatique. Aussi, je crois m'exprimer en notre nom à tous en rendant un hommage particulier à mes prédécesseurs et plus particulièrement à l'ambassadeur Aye, du Myanmar, et à l'ambassadeur Jaap Ramaker, des Pays-Bas. Tous deux ont su mettre à profit leurs compétences diplomatiques dans les consultations délicates consacrées aux nombreuses questions sensibles que doit résoudre la Conférence. Je les remercie d'avoir contribué au processus dans lequel nous sommes tous engagés.

Vous vous rappelez que jeudi dernier, dans ses remarques de conclusion, l'ambassadeur Ramaker a passé en revue les principales questions que la Conférence doit résoudre (désarmement nucléaire, élargissement de la composition de la Conférence et réexamen de l'ordre du jour). Si ces questions méritent une attention égale, c'est aux négociations sur un TICE que je dois me consacrer en priorité.

J'ai remarqué que depuis le début de la session de 1996, les 94 déclarations prononcées avaient toutes évoqué plus ou moins en détail les négociations. A la 727<sup>e</sup> séance plénière, qui s'est tenue le 29 février 1996, on a compté 32 interventions, toutes consacrées au projet de traité iranien et au modèle australien. Ces deux textes avaient pour raison d'être d'accélérer les négociations. Considérés parallèlement aux commentaires relatifs au texte évolutif, ces textes suscitent un grand enthousiasme et un désir commun d'achever le plus rapidement possible les négociations. Nous devons à présent traduire cet enthousiasme et ce désir dans la réalité en éliminant les nombreux crochets qui font encore obstacle à l'adoption du traité par consensus. A cet égard, je me dois de rappeler la déclaration riche de sens faite ici même il y a deux jours par le Secrétaire général de l'ONU, qui nous a dit que la Conférence était engagée dans une course contre le temps.

(Le Président)

J'espère que je puis compter sur votre soutien dans notre effort commun et ô combien important en faveur d'un texte clair et définitif susceptible d'être soumis à signature avant la fin juin.

Une des grandes questions que doit résoudre la Conférence est celle du désarmement nucléaire. Quant à savoir si la Conférence doit examiner cette question et quel mécanisme utiliser à cette fin, la question n'a pas été tranchée, en dépit des intenses consultations de mes prédécesseurs. J'ai néanmoins l'intention de poursuivre les consultations et j'en appelle à votre coopération pour parvenir à une décision acceptable. Quelle ne serait pas notre satisfaction si la Conférence pouvait se mettre d'accord pour discuter et négocier des mesures de désarmement nucléaire et plus particulièrement un programme en plusieurs phases d'élimination complète de toutes les armes nucléaires.

La question de l'élargissement de la composition de la Conférence reste dans l'impasse, malgré la décision prise par la Conférence à ce sujet (CD/1356). Une participation accrue des pays qui ont fait une demande d'adhésion en tant que membres à part entière aura un double résultat : elle reflétera les bouleversements de l'après-guerre froide et renforcera la légitimité de nos décisions. Je poursuivrai par conséquent les consultations et étudierai de nouvelles modalités susceptibles de nous faire sortir de l'impasse. Les 23 pays concernés et de nombreux membres de la Conférence seraient satisfaits si nous pouvions leur annoncer que la décision figurant dans le document CD/1356 pourra, en définitive, être complètement appliquée. Mais même alors, la Conférence ne devrait pas oublier que la question de l'admission des 13 Etats n'est toujours pas réglée.

Je suis heureux que la Conférence ait commencé à regarder au-delà de la négociation du TICE. A cette fin, l'ambassadeur Meghlaoui, de l'Algérie, poursuit ses consultations sur le réexamen de l'ordre du jour. Nous sommes tous impatients de connaître ses propositions qui, je suppose, devraient prendre en compte les priorités constantes du désarmement. Permettez-moi de l'assurer de mon entière coopération.

Comme vous le savez, la présidence nigériane de la Conférence couvrira la fin de la première partie et le début de la deuxième partie de la présente session. Pourtant, cela ne semble pas laisser suffisamment de temps pour mener les consultations et parvenir à un accord sur les importantes questions qui appellent une décision de notre part. Dans cette perspective, notre succès collectif dépendra à mon sens des facteurs déterminants que sont la flexibilité, la souplesse et la volonté politique de chacun et sur chaque question.

Je donne à présent la parole à M. Salman Haidar, secrétaire aux affaires étrangères du Ministère indien des affaires extérieures.

M. HAIDAR (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis enchanté d'avoir l'occasion de m'exprimer devant la Conférence du désarmement sous votre présidence. J'ai eu autrefois le plaisir de collaborer étroitement avec vous à l'ONU et je connais bien vos grandes compétences diplomatiques. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de la délégation indienne.

(M. Haidar, Inde)

Je profite également de cette occasion pour féliciter M. Vladimir Petrovsky, secrétaire général de la Conférence, et M. Bensmail, secrétaire général adjoint, dont nous saluons les efforts infatigables pour permettre à la Conférence d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Dans quelques jours, la première partie de la présente session de la Conférence sera terminée. A ce stade, nous devons faire le bilan et envisager nos futurs moyens d'action. Au cours des neuf premières semaines, nous avons assisté à d'intenses négociations et nous saluons les efforts infatigables de l'ambassadeur Ramaker, président du Comité spécial, de ses collègues, l'ambassadeur Berdennikov et l'ambassadeur Zahran, et des autres amis de la présidence. Nous sommes heureux de constater que des progrès ont été faits dans de nombreux domaines (aspects organisationnels, architecture du Système de surveillance international et certains aspects relatifs aux inspections sur place). Nombreuses sont les délégations qui ont parlé de la nécessité de conclure le traité rapidement. Nous sommes aussi conscients de cette nécessité. Néanmoins, nous constatons avec préoccupation que des lacunes importantes subsistent dans des domaines qui nous paraissent essentiels au regard de l'objectif du traité. A notre grand regret, la Conférence n'a pas su, durant la première partie de cette session, saisir l'occasion de traiter comme il se doit ces questions essentielles, qui méritent une attention particulière.

Les négociations sur un TICE auraient pu commencer dès 1994 dans le cadre de cette instance, mais, nous le savons tous, de multiples négociations consacrées à cette question se déroulent depuis plusieurs décennies. L'absence d'approche commune dans les moments importants a empêché tout aboutissement positif. Depuis 1994, nous avons un mandat clair et explicite de négocier un traité qui réponde de façon équilibrée aux objectifs de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects et du désarmement nucléaire. A quelques jours de la fin de la première partie de la session, les délégations et les capitales doivent impérativement se pencher sur les moyens de parvenir à un résultat satisfaisant lorsque nos travaux reprendront. Si nous voulons éviter un résultat incomplet, nous devons trouver une approche commune.

L'Inde a toujours eu la même attitude à l'égard du TICE. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes convaincus que le TICE devra mettre un terme au développement qualitatif, à l'amélioration et à la modernisation des armes nucléaires, et constituer la première mesure irréversible sur la voie du désarmement nucléaire total, qui devra s'opérer selon un calendrier préétabli. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, fait mention de ce problème dans votre allocution d'ouverture.

Lorsque l'Inde a, en 1954, proposé l'accord de statu quo sur les essais nucléaires, une soixantaine d'essais avaient été effectués; les types d'armes étaient en nombre limité et de nombreux essais étaient nécessaires pour mettre au point de nouvelles armes. Le contexte scientifique et technologique a considérablement évolué depuis. Plus de 2 000 essais ont été effectués. Des armes de conception très diverses ont, semble-t-il, été expérimentées et sont soigneusement conservées par leurs concepteurs. Jusqu'à il y a moins d'un an, les Etats dotés d'armes nucléaires affirmaient qu'ils avaient besoin des essais hydronucléaires pour des raisons de sécurité et de fiabilité. Nous

(M. Haidar, Inde)

nous inscrivions en faux. Ces essais ne sont aujourd'hui plus considérés comme nécessaires. On continue de nous dire que d'autres essais et expérimentations prévus n'entraîneront aucun développement qualitatif des armes nucléaires. Il serait particulièrement inacceptable qu'après presque quatre décennies d'efforts, nous aboutissions à un traité qui laisse la voie ouverte à l'amélioration ou au perfectionnement des armes nucléaires, voire à la mise au point et au développement de nouveaux types d'armes. Nous pensons que l'interdiction doit être complète et que nous devons tout faire pour que les limitations des actuelles technologies de vérification ne constituent pas un obstacle à notre effort en faveur de cet objectif.

En cours de négociation, nous avons assisté à des événements troublants qui semblaient indiquer une volonté de perpétuer l'existence des armes nucléaires. De nouveaux arguments justifiant le maintien de ces armes ont été avancés et il a été envisagé de leur attribuer de nouveaux rôles. Nous avons fait part de notre préoccupation devant cette évolution et avons, après mûre réflexion, fait certaines propositions visant à faire en sorte que le TICE s'inscrive pleinement dans un processus de désarmement nucléaire mondial soumis à un calendrier précis. Ce sont là des propositions de fond concrètes, qui devront être prises en considération, car elles sont essentielles pour définir la nature du traité et son efficacité en tant qu'instrument de désarmement. Je suis persuadé que la Conférence s'engagera de façon sérieuse et constructive sur ces différents points, de sorte que nous puissions saisir l'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui.

La semaine dernière, l'Inde, de même que les autres membres du Groupe des 21, a fait une proposition formelle tendant à la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, qui serait chargé d'entamer la négociation d'un programme de désarmement nucléaire par étapes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier spécifié. Cette proposition a été présentée au terme de deux mois de vaines consultations présidentielles pour tenter de parvenir à un consensus en la matière. Le désarmement nucléaire n'est pas uniquement le souci d'une poignée de pays; l'intérêt qu'il suscite est universel. Nous savons très bien que les armes nucléaires ne pourront pas être éliminées du jour au lendemain. Mais le monde offre aujourd'hui incontestablement les conditions qui permettent d'entamer les négociations sur cet objectif essentiel en matière de désarmement. Le peu d'empressement à avancer dans cette direction et les réticences à l'idée de centrer les discussions sur les aspects du TICE liés au désarmement font douter de la nature de l'engagement pour la cause du désarmement. Isolé du cadre du désarmement, le TICE ne sera qu'un traité de maîtrise des armements visant à perpétuer le fait, pour les pays qui ont mené d'importantes campagnes d'essais, de continuer de fonder leur sécurité sur les armes nucléaires.

Les objectifs de l'Inde sont différents. Nous estimons que l'acquisition d'armes nucléaires n'est pas essentielle pour la sécurité nationale, et nous avons agi en toute conscience dans ce domaine. Nous sommes également convaincus que l'existence d'armes nucléaires porte atteinte à la sécurité internationale. Nous souhaitons par conséquent leur élimination complète. Ce sont là des fondements essentiels sur lesquels repose la politique de l'Inde en matière de sécurité nationale et extérieure. Au cours des mois qui

(M. Haidar, Inde)

viennent, nous nous efforcerons donc comme auparavant de faire en sorte que l'ordre du jour du désarmement ne soit pas perdu dans celui de la seule non-prolifération.

Alors que la première partie de la présente session touche à sa fin, nous avons le temps de réfléchir. Nous devons être pleinement conscients de notre tâche. Il s'agit non seulement du travail purement mécanique qui consiste à rédiger un traité, mais aussi de la nécessité de placer le TICE (dont l'importance est considérable) dans la perspective du désarmement nucléaire, comme mesure s'inscrivant pleinement dans l'optique de l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier spécifique. L'Inde continuera à faire le maximum pour atteindre cet objectif, pour que la communauté internationale dispose d'un traité répondant pleinement aux exigences de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire aux affaires étrangères du Ministère des affaires extérieures de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Mexique, l'ambassadeur González Gálvez.

M. GONZALEZ GALVEZ (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Bien que le représentant du Mexique à cette conférence ait déjà exposé la position de mon pays sur ce sujet, je souhaite prendre aujourd'hui quelques minutes de votre temps pour essentiellement réaffirmer notre soutien à la réalisation de l'importante tâche qui nous a été confiée.

Bien entendu, c'est avec plaisir, Monsieur le Président, que je vous félicite d'avoir accédé à la présidence de cette instance dans un moment particulièrement important pour les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce n'est pas la première fois que le Nigéria et le Mexique unissent leurs efforts pour faire progresser la cause du désarmement. Nous avons confiance dans votre dynamisme et votre expérience. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation, au même titre que le Président du Comité spécial et les présidents des groupes de travail, dont nous appuyons les efforts pour conclure dans les temps le traité tant attendu et tant désiré.

J'ai écouté attentivement la déclaration du Secrétaire indien aux affaires étrangères, M. Haidar. Sa présence ici prouve une fois de plus l'intérêt soulevé par les travaux de la Conférence du désarmement, particulièrement au stade critique que traversent actuellement les négociations sur le sujet qui nous intéresse.

Cette fin de siècle, je veux dire cette fin de millénaire, est caractérisée par le fait que la communauté internationale prend des mesures énergiques communes sur la base de valeurs partagées. La plus importante de ces valeurs est la nécessité impérieuse de mettre fin aux essais nucléaires à tout jamais et dans tous les milieux, ce qui constituera un jalon essentiel sur la voie de l'élimination définitive, aux termes d'un programme aussi précis que possible, de toutes les armes nucléaires. L'Assemblée générale des Nations Unies a exprimé ce sentiment de la communauté internationale en 1993,

(M. Gonzalez Galvez, Mexique)

quand elle a, pour la première fois à l'unanimité, demandé la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel internationalement et effectivement vérifiable. Nous avons approuvé cet objectif en 1995, lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, et nous l'avons réaffirmé l'année dernière à l'Assemblée générale des Nations Unies, lorsque nous nous sommes fixé un délai (la deuxième partie de la présente session de la Conférence du désarmement) pour atteindre notre objectif.

Si l'opinion publique internationale exige depuis 32 ans l'arrêt des essais nucléaires, c'est parce qu'elle fait le lien entre les essais nucléaires, les risques de prolifération horizontale et la terrifiante perspective de la mise au point d'armes toujours plus destructrices et meurtrières. Toutefois, les progrès technologiques des 40 dernières années ont entraîné une évolution des répercussions d'une interdiction complète des essais nucléaires en matière de non-prolifération verticale et horizontale, et aussi de sa dimension politique. D'une part, en ce qui concerne la prolifération verticale, les Etats non dotés d'armes nucléaires se sont presque tous engagés, au travers d'autres traités à vocation universelle ou régionale, à ne pas procéder à des essais nucléaires. Un traité d'interdiction complète des essais nucléaires comporterait donc de nouvelles obligations uniquement pour les Etats dotés d'armes nucléaires et pour un nombre très limité d'Etats non dotés d'armes nucléaires, mais ayant atteint un certain niveau de développement technologique.

Il est vrai, cependant, qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne constituerait pas en lui-même un obstacle à la prolifération horizontale, car il n'est pas nécessaire de procéder à de tels essais pour fabriquer des armes nucléaires de la première génération. En effet, une des deux armes nucléaires qui aient jamais été utilisées n'avait pas été essayée. Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires a pour objectif d'empêcher la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Ainsi, de par sa nature même, le traité mettra un terme à la prolifération qualitative des armes nucléaires. Il s'inscrit clairement dans l'effort visant à mettre fin à la course aux armements nucléaires, préalable indispensable au désarmement nucléaire. C'est pourquoi il est si important que le traité ait une portée suffisamment large pour garantir que son entrée en vigueur mettra véritablement et définitivement fin à la mise au point de technologies qui permettraient d'améliorer sensiblement la conception des armes nucléaires ou d'en développer de nouvelles.

Bien que n'ayant pas l'impact technique qu'on avait espéré il y a 30 ans, le TICE revêt une importance politique égale en raison du rôle effectif que cette mesure pourrait jouer dans la réduction de la menace nucléaire. Dans sa participation aux négociations, le Mexique recherche des approches consensuelles qui garantissent l'universalité du traité auquel nous aspirons tous. Les négociations de la première partie de la session ont mis en évidence un certain nombre de difficultés qui appellent des décisions politiques importantes et urgentes sans lesquelles nous ne pourrions pas nous tenir au calendrier prévu. La première de ces difficultés semble résider dans l'étroitesse du lien possible entre la cessation des essais et le désarmement nucléaire. Selon nous, il n'existe aucune véritable différence de concept et

(M. Gonzalez Galvez, Mexique)

tous les négociateurs sont d'accord sur le fait qu'une interdiction des essais nucléaires est une étape indispensable sur la voie du désarmement nucléaire. C'est pourquoi il est à la fois difficile de comprendre le refus obstiné de faire référence à la nécessité d'un programme de désarmement nucléaire, et déraisonnable de nier que l'interdiction des essais nucléaires a une valeur en soi et qu'il faut établir un lien entre cette interdiction et un processus juridiquement obligatoire de désarmement nucléaire. Il est temps de faire preuve de flexibilité si nous voulons atteindre notre objectif.

La deuxième difficulté a trait à ce qu'on appelle les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Le traité d'interdiction complète des essais ne doit contenir aucune obligation asymétrique. Si les explosions nucléaires à des fins pacifiques sont autorisées, seuls une poignée d'Etats seraient en mesure d'en réaliser. De plus, compte tenu du niveau actuel de développement technologique dans ce domaine, il serait impossible de garantir que les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne sont pas aussi utilisées pour la recherche militaire. Cependant, nous souhaitons que le TICE soit de durée illimitée. Nous comprenons l'argument selon lequel le progrès technologique pourrait, dans l'avenir, permettre de garantir qu'une explosion nucléaire ne répond qu'à des fins pacifiques, et nous n'excluons pas d'apporter ultérieurement des modifications aux engagements internationaux pour mettre ce type d'explosion à la portée de tous. Dans l'avenir tout est possible, jusqu'à la modification, moyennant une clause spéciale à cet effet, du traité que nous espérons signer cette année. C'est pourquoi, selon nous, l'absence de toute mention des explosions nucléaires à des fins pacifiques ne signifie pas que cette option soit écartée.

La troisième difficulté mise en évidence concerne l'entrée en vigueur du traité. Nous tenons à réaffirmer que le TICE ne saurait être asymétrique ou discriminatoire. Il est évident que le TICE ne sera effectif que lorsque y auront adhéré les quelques Etats qui, comme nous l'avons dit, ne sont liés par aucune obligation juridique leur interdisant d'effectuer des essais nucléaires. Cependant, une volonté politique de la part de ces Etats suffirait à servir de fondement à des engagements qui, au reste, pourraient très bien être pris en dehors du cadre du traité, sans qu'il soit nécessaire de faire dépendre l'entrée en vigueur de la ratification par un certain nombre d'Etats.

L'année dernière, à la fin de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, j'ai eu l'occasion d'expliquer, au nom de mon pays, les raisons qui nous ont conduits à nous associer à la décision de proroger sans vote le TNP pour une durée illimitée. Permettez-moi de rappeler ici la position du Mexique : en décidant de proroger indéfiniment la validité du Traité, nous n'avons pas perpétué la dichotomie entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats, puisque la Conférence d'examen et de prorogation du TNP a réaffirmé que dans ce contexte, l'objectif même du Traité est l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Pour cette raison, nous tenons à souligner l'importance de l'engagement pris par les Etats parties de redoubler d'efforts pour parvenir à cet objectif par des réductions systématiques et progressives, et de leur accord formel pour conclure en 1996 la négociation d'un traité d'interdiction complète, sans aucune exception, des essais nucléaires.

(M. Gonzalez Galvez, Mexique)

A cet égard, le 5 septembre 1995, le Gouvernement mexicain a déclaré ce qui suit : il est évident que si, au cours d'un examen périodique, nous arrivions à la conclusion que les puissances nucléaires ne respectent pas les engagements qu'elles ont pris, nous aurions toujours la possibilité de prendre des mesures rigoureuses qui pourraient aller jusqu'à un réexamen de notre position vis-à-vis du TNP, sur la base de l'article X de cet instrument international. Nous ne pouvons plus imaginer un monde dans lequel une poignée d'Etats seraient détenteurs d'armes nucléaires pour une période illimitée. Tôt ou tard, le nombre de pays revendiquant le même droit finirait par augmenter.

Mon gouvernement remercie les Gouvernements de la République d'Iran et de l'Australie pour les très importantes contributions qu'ils ont apportées aux négociations en cours. Ces deux pays nous ont montré, par leurs initiatives, qu'il était possible de conclure un traité à temps et qu'il existait plusieurs formules pour atteindre notre objectif.

Le temps est venu de prendre des décisions politiques majeures. Le traité peut être conclu moyennant la compréhension mutuelle et la souplesse indispensables. Il est évident que tous les Etats qui vont prendre ce nouvel engagement ont de légitimes préoccupations de sécurité qu'il convient de prendre autant que possible en considération. Mais n'oublions pas qu'au-delà des besoins, quels qu'ils soient, des Etats en matière de sécurité résident ceux de l'humanité, et que ces derniers exigent la cessation des essais nucléaires dès cette année et à tout jamais.

Permettez-moi, en conclusion, d'évoquer la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Mon gouvernement souhaite l'admission immédiate et sans conditions des 23 pays mentionnés dans la décision adoptée en septembre dernier. Il est urgent que la Conférence renforce sa représentativité.

J'aimerais conclure par une pensée que le Mexique a particulièrement à coeur. Après la signature, le mois prochain, du Traité de Pelindaba, l'hémisphère Sud sera pratiquement exempt d'armes nucléaires. Nous progressons vers l'objectif incarné pour la première fois dans le Traité de Tlatelolco, de réduire les zones de conflit en multipliant les zones exemptes d'armes nucléaires. Le Mexique a attiré l'attention du Conseil de l'OPANAL sur la nécessité d'instituer des liens et d'engager des consultations avec tous les pays membres de traités régionaux de même nature, suivant l'exemple de la coopération qui nous a guidés, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, dans notre façon de traiter les essais nucléaires français.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. J'ai maintenant l'honneur de souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Udoenko, et de l'inviter à prononcer sa déclaration à la tribune.

M. UDOENKO (Ukraine) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'immense plaisir de vous féliciter de votre accession à cette importante fonction et je tiens à vous souhaiter un plein succès. Pendant de nombreuses

(M. Udovenko, Ukraine)

années, alors que j'étais ambassadeur d'Ukraine auprès de l'ONU, j'ai étroitement coopéré avec des diplomates nigériens tels que l'ambassadeur Garba et le professeur Cobrini, qui étaient à la tête du Comité spécial contre l'apartheid, très important à l'époque. Ils présidaient ce comité, dont j'étais vice-président. Permettez-moi de leur adresser mes meilleurs vœux par votre intermédiaire.

L'Ukraine se félicite du rôle joué par la Conférence dans le domaine du désarmement multilatéral. Nous espérons aussi qu'elle saura obtenir des résultats plus tangibles. Je veux parler, en premier lieu, de l'élaboration du texte définitif du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La communauté internationale aspire à cet objectif depuis plusieurs décennies. Pendant cette période, plus de 2 050 explosions nucléaires expérimentales ont eu lieu dans le monde. Dans de nombreux pays, l'opinion publique s'alarmait des essais nucléaires effectués par quelques Etats et considérait ces essais comme dangereux pour la santé des populations et pour l'environnement. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise par la France de mettre fin à son programme d'expérimentation d'armes nucléaires et nous invitons la République populaire de Chine à agir de même.

D'une manière générale, la période couvrant la fin de 1995 et le début de 1996 s'est, selon nous, caractérisée par des changements notables sur le plan de la réduction des armements et par une évolution positive dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires. L'Ukraine se félicite de la récente ratification par le Sénat américain du traité START II et invite la Fédération de Russie à agir de même prochainement, afin de permettre l'entrée en vigueur de cet important instrument juridique international. La mise en oeuvre de cet instrument permettra à l'humanité de progresser vers le noble objectif que représente un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Ukraine juge prometteuse la signature, le 15 novembre 1995, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, par les Etats membres de l'ANASE, le Myanmar, le Cambodge et le Laos. Nous félicitons aussi le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Mexique pour la déclaration qu'il vient de faire. La signature du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique contribuera de façon importante au processus de désarmement nucléaire. Je pense que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est un moyen efficace d'empêcher la prolifération horizontale des armes nucléaires. Il serait judicieux d'en créer d'autres ailleurs dans le monde.

Je crois qu'il est inutile de rappeler à cet auditoire que l'Ukraine a été le premier Etat du monde à déclarer son intention d'éliminer les armes nucléaires déployées sur son territoire. Cette intention a été codifiée par la Déclaration sur la souveraineté d'Etat, adoptée en juillet 1990 alors que l'Union soviétique existait encore. Dans cette déclaration, l'Ukraine a indiqué qu'elle deviendrait un Etat non nucléaire. Cette décision a été prise sous l'influence du "syndrome de Tchernobyl", alors que notre peuple était très conscient des terribles conséquences d'une catastrophe nucléaire. L'Ukraine a donc décidé d'acquiescer le statut d'Etat non nucléaire de son plein gré et conformément à la volonté du peuple, et non sous la pression d'autres Etats, même si nous avons tenu compte de la tendance mondiale en

(M. Udovenko, Ukraine)

faveur de la cessation de la course aux armements nucléaires, cette course sans merci qui aurait pu entraîner l'humanité dans un suicide collectif. Notre décision a également été motivée par les estimations selon lesquelles l'entretien du troisième arsenal nucléaire mondial coûterait à l'Ukraine des sommes considérables et imposerait au pays un fardeau social très lourd, particulièrement compte tenu du fait que l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl absorbe une part importante du budget de l'Etat. En fait, de 8 % à 10 % du budget de l'Ukraine sont consacrés aux victimes de Tchernobyl qui, avec les années, sont de plus en plus nombreuses. Il y a deux jours, le Secrétaire d'Etat américain et moi-même avons visité un hôpital de Kiev où sont soignés de nombreux jeunes enfants victimes des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Nous avons vu, notamment, un nourrisson d'environ un mois dont un poumon était gravement endommagé, à la suite de ces mêmes effets. Plus les années passent, depuis la catastrophe, plus nombreuses sont les victimes, notamment parmi les enfants. Ces enfants ont aujourd'hui 10, 12 ou 14 ans, et je tiens à rappeler ici que 10 ans après cette terrible catastrophe nucléaire de Tchernobyl, nous luttons encore contre les conséquences de la tragédie. Cela ne concerne pas uniquement le peuple ukrainien, puisque c'est une tragédie mondiale.

La solution de ces deux problèmes (le désarmement nucléaire et les conséquences de Tchernobyl) d'une ampleur sans précédent exige la mobilisation de moyens considérables qui, compte tenu des difficultés économiques liées à la transformation radicale de notre pays, exigent une aide de l'étranger. Nous espérons que les grandes puissances continueront de prêter assistance à l'Ukraine et que ces problèmes pourront être résolus dans un avenir relativement proche par des efforts concertés.

L'Ukraine observe scrupuleusement les dispositions du traité START I, auquel elle est partie, et respecte ses obligations aux termes de la Déclaration trilatérale des présidents russe, américain et ukrainien. Par conséquent, le jour viendra bientôt où la dernière ogive nucléaire quittera notre territoire.

Ainsi l'Ukraine, quoique n'ayant que récemment obtenu son indépendance, a déjà largement contribué à faire diminuer la menace nucléaire et à instaurer un monde plus sûr. L'importance de cette contribution a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution adoptée l'année dernière. L'Histoire retiendra que l'Ukraine aura été l'Etat qui a volontairement et résolument renoncé aux armes nucléaires.

C'est pourquoi notre pays a objectivement intérêt à poursuivre et intensifier la réduction des armements. Dans ce contexte, la conclusion du TICE nous apparaît comme un élément déterminant dans le processus devant conduire à la fin de la course aux armements nucléaires. Dans le même temps, nous ne saurions approuver l'inclusion dans le texte du traité de dispositions qui établiraient un lien entre l'interdiction des essais et le désarmement nucléaire. Malgré l'intérêt concret qu'il représente, un tel lien risquerait de faire échouer les négociations du TICE.

(M. Udovenko, Ukraine)

Les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires", adoptés en mai 1995 lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, représentent un programme réaliste dont l'objectif est l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. La conclusion du TICE en 1996 et la reprise immédiate des négociations concernant l'élaboration de la convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires constituent les premiers pas dans cette direction. Nous déplorons que le comité spécial chargé de cette question n'ait pas été créé au début de la session de 1996 de la Conférence. Il s'agit là d'un exemple de non-respect des arrangements décidés lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP et traduits dans les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires" susmentionnés, qui préconisent l'ouverture immédiate et l'aboutissement aussi rapide que possible de ces négociations.

Permettez-moi de souligner que l'Ukraine souhaite l'inclusion de la question du désarmement nucléaire comme point séparé à l'ordre du jour de la Conférence. Il est toutefois nécessaire de réfléchir à la façon d'organiser les discussions autour de ce problème au sein de la Conférence et à la contribution que la Conférence pourrait apporter dans la résolution de ce problème mondial. Au stade actuel, la solution passe par l'achèvement du TICE.

Nous sommes d'avis que le TICE doit interdire toutes les explosions nucléaires, quelle que soit leur puissance. Nous partageons la position exprimée le 16 mars devant la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, concernant la nécessité de faire en sorte que ce traité mérite véritablement son nom en interdisant complètement tous les essais nucléaires. Nous ne pouvons accepter que ce traité autorise des exceptions pour les explosions nucléaires dites pacifiques. De telles exceptions compliqueront la mise en oeuvre des dispositions, car il deviendra impossible de différencier une explosion à des fins militaires d'une explosion dite pacifique.

Le futur TICE devra comporter un mécanisme permettant de contrôler effectivement le respect de ses dispositions. Le Système de surveillance international, qui fera appel à quatre technologies différentes, devra être au centre de ce mécanisme de contrôle. L'Ukraine dispose d'un potentiel scientifique et technique et d'un personnel hautement qualifié, indispensables à toute activité de vérification. Notre station sismologique est d'ores et déjà comprise dans le réseau de surveillance sismique primaire. Nous pensons que le SSI serait renforcé si nos stations infra-acoustiques étaient incluses dans le système de surveillance correspondant.

Nous pensons que les inspections sur place ne doivent pas être une procédure ordinaire, par analogie avec la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. En règle générale, lorsque nous traitons de questions relatives à la mise en place de mécanismes de vérification, nous devons nous fonder sur le principe de la rentabilité. Sur ce point, nous préconisons la création d'une organisation indépendante réduite et étroitement liée à l'AIEA. Nous souhaitons par conséquent que cette organisation ait son siège à Vienne.

(M. Udovenko, Ukraine)

L'automne dernier, l'Ukraine s'est félicitée d'une décision importante, traduite dans le document CD/1356, je veux parler de la décision de la Conférence relative à l'élargissement de sa composition sur la base de la "liste O'Sullivan". Or nous déplorons aujourd'hui le retard pris par la Conférence dans l'exécution concrète de sa propre décision, en dépit de la résolution consensuelle par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies l'avait invitée à prendre des mesures d'urgence en vue d'exécuter cette décision avant sa session de 1996.

Le fait que des Etats qui ont largement contribué, au niveau mondial, à la réduction des armements, y compris les armes les plus meurtrières, restent à l'écart de la Conférence nous paraît non seulement incompréhensible, mais aussi injuste à l'égard des peuples de ces pays. Nous pensons qu'il est grand temps que les Etats membres de la Conférence se prononcent sur la date précise d'admission des pays mentionnés dans le document CD/1356. Si nous ne parvenons pas à fixer une date au cours de la première partie de la session, je propose que cela soit fait au début de la deuxième partie.

Considérant sa grande expérience en matière de maîtrise des armements, sa contribution à ce processus, l'importance de ses moyens techniques et son savoir-faire, l'Ukraine estime qu'elle a toutes les raisons de devenir membre à part entière de la Conférence du désarmement et de participer directement à l'élaboration des décisions qui concernent les intérêts nationaux ukrainiens et qui ne peuvent être complètement appliquées sans la participation directe de l'Ukraine à la Conférence.

L'admission de nouveaux membres au sein de la Conférence est une exigence objective qui correspond aux réalités du monde d'aujourd'hui. Cette décision est d'une importance cruciale à la fois pour l'Ukraine et pour les autres Etats candidats. Pour la Conférence elle-même, il en va de sa capacité de trouver des réponses adaptées aux défis de notre temps pour jouer pleinement son important rôle de foyer de coopération internationale en matière de désarmement.

Si, loin d'évoluer et de se transformer, la Conférence conserve les caractéristiques d'un cercle de privilégiés, elle sera incapable de renforcer un potentiel de travail pourtant si nécessaire à la résolution d'un certain nombre de problèmes urgents figurant à son ordre du jour. Les activités de la Conférence ne seront pas efficaces tant que les décisions ne seront pas élaborées à une échelle véritablement universelle.

En conclusion, qu'il me soit permis de souhaiter aux délégations un travail productif et d'exprimer l'espoir que ce travail aboutira à l'achèvement du texte du TICE avant la fin de la présente session de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine de sa déclaration importante et des paroles aimables qu'il a adressées à mes compatriotes et à moi-même. Je donne maintenant la parole au docteur Dahlman, président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques, qui va nous présenter le rapport intérimaire de la quarante-troisième session du Groupe (CD/1385).

M. DAHLMAN (Suède) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux de vous rendre compte des travaux de la réunion du Groupe spécial d'experts scientifiques qui s'est tenue du 12 au 23 février 1996, et de vous présenter le rapport intérimaire paru sous la cote CD/1385. Des experts et des représentants de 34 pays ont participé à la session.

Le thème principal de la session était l'évaluation de la première année du troisième Essai technique (GSETT-3) du Groupe spécial. Celui-ci a mis la dernière main à un rapport établi sur la base d'un travail d'ensemble réalisé par le Groupe de travail sur l'évaluation du GSETT-3, présidé par M. Bernard Massinon, de la France. Le rapport d'évaluation complet est disponible en tant que document de séance (CRP.262) du Groupe, et un résumé analytique est annexé au rapport intérimaire.

C'est d'ailleurs un plaisir que de saluer les éminents services rendus par le Secrétaire du Groupe et par le secrétariat, qui ont aidé à établir ces rapports et contribué au bon déroulement de la session.

Le Groupe spécial a noté que la première année du GSETT-3 avait démontré la faisabilité de la mise en place et de l'exploitation d'un Système international de surveillance sismologique, sur la base des concepts décrits dans le document CD/1254. Ce concept est également à la base du volet sismologique du SSI tel qu'il est présenté dans le texte évolutif du TICE. L'évaluation confirme les résultats des simulations de capacité du système réalisées dans le cadre des travaux de conception. En d'autres termes, on peut obtenir les capacités escomptées de ce système (détection des événements d'une magnitude de 4 ou plus et localisation de ces événements avec une incertitude de 1 000 km<sup>2</sup>) dans les zones où le réseau est complet et lorsque le traitement et l'analyse par le CID ont été correctement optimisés et étalonnés.

La participation au GSETT-3 a constamment augmenté. Le nombre de stations primaires est passé de 29 en janvier 1995 à 41 à la fin de 1995. Quant aux stations auxiliaires, elles étaient 76 fin 1995, contre 34 en janvier de la même année. Quarante-cinq pays ont fourni des données en 1995, et le GSETT-3 compte désormais des stations sur tous les continents. Le réseau du SSI envisagé comprendra 30 stations primaires et 33 stations auxiliaires.

Le Centre international de données (CID) est un élément essentiel du système envisagé et celui du GSETT-3, à Arlington, en Virginie (Etats-Unis), a fonctionné continuellement en 1995, à part quelques interruptions mineures. Cette expérimentation a montré que le CID expérimental pouvait accomplir les tâches escomptées, à savoir recueillir et analyser régulièrement l'important volume de données fournies par les Etats participants et produire et distribuer un ensemble de produits définis, utiles à la surveillance sismologique et l'évaluation du système.

La participation à la troisième composante du GSETT-3, à savoir les centres nationaux de données (CND), a également augmenté dans des proportions importantes en 1995. Les CND ont démontré qu'ils étaient essentiels non seulement pour assurer la fiabilité du fonctionnement des stations et des moyens de communication, mais aussi pour permettre l'évaluation et

(M. Dahlman, Suède)

l'étalonnage du système. Un grand nombre de contributions nationales sur ces deux points ont été présentées au cours de la session.

L'évaluation présentée dans le rapport intérimaire repose sur un important volume de données. Le volume total des données collectées au cours de la première année du GSETT-3 correspond à 900 milliards d'unités d'information, soit l'équivalent de quelque 300 millions de pages. A partir de cet imposant volume de données brutes, un peu plus de 20 000 événements sismiques ont été signalés par le CID expérimental en 1995. Même si le réseau de stations est loin d'être complet dans plusieurs régions du monde, ce flot de données semble une charge raisonnable pour le CID et constitue une bonne base pour l'expérimentation et l'évaluation des méthodes de traitement et d'analyse des données et des algorithmes informatiques.

En ce qui concerne la capacité de détection, il a été observé en 1995 que le système détectait des événements de magnitude 3,5 à 4 avec une probabilité élevée dans les régions du monde où le réseau primaire prévu pour le GSETT-3 est complet. Ceci confirme les prévisions théoriques réalisées durant la phase de conception du réseau. Dans les régions où le réseau est encore incomplet, le seuil de détection est plus élevé.

La capacité de localisation a également varié d'une région à l'autre, en fonction du niveau de couverture assuré par les stations du réseau. Pour ce qui est des régions dont la couverture par les deux types de stations - primaires et auxiliaires - était proche du plan de réseau du GSETT-3, deux tiers des événements signalés d'une magnitude de 4 et plus étaient caractérisés par une incertitude de localisation de 1 000 km<sup>2</sup> ou moins. Dans le cas des zones à couverture médiocre, le chiffre correspondant était d'un quart.

Le Groupe spécial a noté que les capacités de localisation observées jusqu'à présent sont celles d'un système qui ne possède pas encore toutes les stations envisagées et qui n'est pas encore étalonné. Le Groupe est convenu qu'une meilleure couverture et un meilleur étalonnage du réseau, afin de prendre en compte les hétérogénéités à l'intérieur de la Terre, sont une condition préalable pour obtenir une précision de localisation des événements qui soit de 1 000 km<sup>2</sup> ou mieux, à une magnitude de 4 et au-dessus. Le Groupe a noté qu'en ce qui concerne les événements d'une magnitude inférieure à 4, il n'est en général pas possible d'obtenir une précision de localisation de 1 000 km<sup>2</sup> ou mieux, même avec étalonnage. Le réseau n'est tout simplement pas suffisamment dense pour obtenir le nombre nécessaire d'observations permettant une localisation précise d'événements de magnitude si faible.

Le Groupe spécial a noté qu'une estimation précise de la profondeur des événements avait continué d'être une source de préoccupation au cours de la première année du GSETT-3. Le Groupe pense que l'estimation fiable de la profondeur des événements nécessitera qu'on lui porte une attention accrue, et il note que les données complémentaires fournies par les réseaux nationaux contribueront à l'étalonnage des procédures d'estimation de la profondeur au CID.

(M. Dahlman, Suède)

Le Groupe a pris note des investigations des pays qui ont démontré que l'on pourrait obtenir une synergie entre les observations sismologiques, hydroacoustiques et infra-acoustiques. En particulier, le Groupe a noté que le fait d'inclure des données hydroacoustiques dans le GSETT-3 pouvait contribuer à améliorer sensiblement l'analyse des événements sismiques dans les zones océaniques.

Pour ce qui est de l'importante question du coût de la mise en place et du fonctionnement d'un système de surveillance, la première année du GSETT-3 a permis de se faire une idée relativement précise du fonctionnement du CID, ce dernier ayant été bien défini et concentré autour des activités de surveillance. L'investissement total, y compris dans la recherche et développement, réalisé au CID pour traiter et analyser les données sismologiques s'est élevé à quelque 50 millions de dollars au total, dont environ 3 millions de dollars en 1995. Le coût de fonctionnement du CID pour le GSETT-3 en 1995 s'est élevé à environ 7 millions de dollars. Le coût de fonctionnement des stations et des CND au cours du même GSETT-3 a, en règle générale, été intégré dans les dépenses des organismes de surveillance spécialisés, des instituts géophysiques nationaux et des universités, dont certains perçoivent déjà des financements pour d'autres objectifs. Il est donc difficile d'évaluer avec précision les coûts supportés par ces institutions au titre du GSETT-3. Néanmoins, les expériences confirment, en règle générale, les précédentes estimations contenues dans le document CD/1254.

Bien qu'une partie importante du système sismologique envisagé fonctionne déjà aujourd'hui, il convient de se rendre compte que le CID du GSETT-3 est une installation expérimentale, et que l'amélioration de certains éléments du système doit se poursuivre. Le futur plan concernant le système du GSETT-3 comprend des efforts visant à améliorer la qualité et l'état de préparation opérationnelle du système. En particulier, il est nécessaire de continuer à améliorer la qualité du traitement automatisé et la localisation, de calculer des paramètres additionnels de caractérisation des événements et de trouver des méthodes conviviales pour diffuser les produits du CID. L'une des tâches les plus importantes consiste à améliorer la précision de la localisation des événements en étalonnant les différentes régions sur la base d'événements de référence pour lesquels une localisation précise a été fournie par les réseaux nationaux ou régionaux. Il est aussi nécessaire d'améliorer la fiabilité opérationnelle et le temps de disponibilité des stations participantes et de veiller à l'authenticité des données communiquées.

Le GSETT-3 a non seulement démontré la faisabilité de la mise en place et du fonctionnement d'un Système de surveillance international et permis d'acquérir un important savoir-faire scientifique et technique, mais aussi permis de mettre en place une infrastructure abondante susceptible d'être directement intégrée au SSI. Une des principales tâches que doit encore accomplir le Groupe spécial d'experts scientifiques consiste à entretenir et développer ces investissements considérables consacrés aux stations sismologiques du monde entier et au CID avant et pendant le GSETT-3. Remettre des installations opérationnelles à la Commission préparatoire dont la création est envisagée serait une précieuse contribution à la mise en place du SSI au moindre coût.

(M. Dahlman, Suède)

Le Groupe spécial recommande donc la poursuite du GSETT-3 jusqu'à ce que la Commission préparatoire assume la responsabilité, y compris leur financement, des travaux de mise en place du Système de surveillance international. Le Groupe est convenu que le réseau du GSETT-3 devrait être modifié progressivement pour se rapprocher du réseau envisagé pour le SSI. Les Etats participants devraient assurer la transmission au CID expérimental des données de leurs stations qui participent au GSETT-3 et dont il est envisagé qu'elles soient incorporées dans le SSI, et le fonctionnement de ces stations.

Le Groupe recommande en outre que le CID commence à utiliser l'infrastructure mise au point pour le GSETT-3 et l'expérience ainsi acquise afin d'appuyer l'intégration d'autres techniques de surveillance envisagées pour le SSI. Les analyses qui en résulteraient pourraient être consignées dans les bulletins du CID, de façon que ces informations soient à la disposition des experts de toutes les technologies impliquées dans le SSI.

Le Groupe est convenu qu'une autre tâche qui reste à accomplir est d'améliorer les connaissances des scientifiques, partout dans le monde, au sujet de la surveillance sismique et du fonctionnement d'un système de surveillance mondiale. Dans le cadre de cet effort, un atelier régional devrait se tenir en Afrique du Sud fin avril et on examine actuellement la possibilité d'en organiser un autre pour l'Asie du Sud-Est. Une condition préalable à l'existence d'un système de vérification mondiale crédible est de disposer d'experts compétents dans de nombreux pays. Dans cette perspective, on peut considérer le GSETT-3 comme un grand exercice mondial de formation auquel tous les pays peuvent participer, en particulier en ce qui concerne l'étalonnage et l'évaluation.

Le Groupe spécial propose que, sous réserve de l'approbation de la Conférence du désarmement, sa prochaine session soit organisée du 20 au 24 mai 1996. La principale question à traiter est celle d'un plan d'étalonnage des réseaux. Un projet de programme de travail pour la prochaine session est présenté en annexe au rapport intérimaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques de sa déclaration. J'ai l'intention de soumettre à la décision de la Conférence la recommandation figurant au paragraphe 24 du rapport du Groupe, concernant les dates proposées (20-24 mai) pour la prochaine session, lors de notre prochaine séance plénière, qui aura lieu jeudi 26 mars.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Han.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la dernière présidence de la première partie de la session de 1996 de la Conférence du désarmement, et d'exprimer la conviction que la présente session devra une grande part de son succès à vos compétences. Je tiens à assurer au représentant d'un pays ami,

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

le Nigéria, que vous êtes, de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Aujourd'hui, la Conférence a la lourde responsabilité de résoudre des problèmes nombreux et importants dans le domaine du désarmement. Il n'est pas facile de savoir comment faire avancer les points rituels discutés jusqu'à présent, comment résoudre les problèmes les plus aigus et comment accommoder les diverses positions et les diverses conceptions. Les habitants de la planète aspirent à une vie de paix et d'indépendance, dans un monde exempt de confrontation bipolaire, et espèrent que la Conférence du désarmement prendra des mesures marquantes et concrètes pour faire disparaître les conséquences négatives de la guerre froide. Un des souhaits particulièrement présents concerne l'élimination complète de la menace nucléaire, ressentie au quotidien par tous, de l'enfant au vieillard.

En fait, la Conférence a mené ses travaux en mettant l'accent sur l'élimination de la menace nucléaire et le désarmement nucléaire non seulement dans le passé, alors que la course aux armements nucléaires battait son plein, mais aussi aujourd'hui, alors que le cadre de la guerre froide a été supprimé. La plupart des propositions relatives au désarmement nucléaire ont été présentées par les Etats non dotés d'armes nucléaires. Ils ont proposé la création de zones exemptes d'armes nucléaires et exigent depuis longtemps des garanties de sécurité négatives qui les mettraient à l'abri de la menace nucléaire.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé, à la fin des années 70, de faire de l'Asie du Nord-Est une zone exempte d'armes nucléaires et, au milieu des années 80, de faire de la péninsule coréenne une zone exempte d'armes nucléaires, compte tenu du fait que cette région est devenue un terrain de confrontation entre les puissances nucléaires; il s'est employé à concrétiser cette proposition.

En ce qui concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ma délégation profite de cette occasion pour féliciter les pays africains, qui, en avril prochain, doivent signer au Caire le traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et faire du continent africain le premier continent entièrement dépourvu d'armes nucléaires.

Les Etats non dotés d'armes nucléaires ont, chaque fois qu'ils l'ont pu, demandé la cessation des essais nucléaires, la non-prolifération des armes nucléaires, des garanties contre toute utilisation en premier des armes nucléaires, l'interdiction de la production et de l'utilisation des armes nucléaires, le désarmement nucléaire et l'abolition totale des armes nucléaires au nom de la paix et de la sécurité mondiales. Ils ont aussi demandé avec insistance l'abolition des concepts et théories injustes qui tendaient à justifier les armes nucléaires et la suppression de doctrines dangereuses qui, telles la protection du parapluie nucléaire, ne font que justifier la possession d'armes nucléaires; ils ont appelé à refuser ces concepts et ces doctrines. Cependant, les dernières décennies, loin d'avoir apporté une solution à ces différents problèmes, ont été marquées par un développement qualitatif et quantitatif des armes nucléaires. Il est par conséquent utile de noter que beaucoup d'Etats non dotés d'armes nucléaires

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

sont conscients des répercussions du TICE, objectif prioritaire de la Conférence du désarmement.

L'exigence d'une interdiction des essais nucléaires a été formulée à l'époque de la course aux armements nucléaires dans le but d'empêcher les conséquences que nous subissons aujourd'hui, et elle aurait dû être satisfaite il y a bien longtemps; la priorité absolue des négociations devrait être le désarmement nucléaire et l'abolition des armes nucléaires. Concrètement, la menace nucléaire provient davantage de l'existence même des armes nucléaires déployées dans le monde, y compris sur les aires de lancement, que des essais nucléaires. De ce point de vue, ma délégation estime, comme de nombreux autres Etats non dotés d'armes nucléaires, que l'idée du désarmement nucléaire, et plus particulièrement la proposition faite le 14 mars 1996 par le Groupe des 21, doit être présente dans le TICE.

Le soulagement des tensions et l'instauration de la paix sont des préalables nécessaires au désarmement. Le peuple coréen, qui vit dans une tension constante et dans le danger de guerre, se sent plus solide que d'autres sur ce point. La Conférence du désarmement traite également de la question du désarmement sous l'angle du maintien de la paix. Aujourd'hui, nous nous félicitons de la solution, ou du processus de solution en cours, de plusieurs conflits et différends dans le monde. Toutefois, la situation qui prévaut sur la péninsule de Corée contraste fortement avec ces évolutions positives. Les tensions restent les mêmes et l'armistice, résultat de la guerre froide, est aujourd'hui vieux de 43 ans, la plus longue période de l'histoire moderne.

La Convention d'armistice de Corée stipulait que dans les trois mois suivant sa signature et son entrée en vigueur, une conférence de haut niveau réunissant les deux parties se tiendrait pour régler par la négociation les questions relatives au retrait de Corée de toutes les forces étrangères, au règlement pacifique de la question coréenne, etc. Cet accord n'a pas été appliqué et seuls 9 paragraphes du premier article sur les 63 que comptaient les 5 articles sont encore valides, les autres ayant été abrogés. La Commission militaire d'armistice, unique mécanisme de supervision de l'application de la Convention, est restée totalement paralysée. Ceci montre que, du point de vue juridique, un armistice s'apparente à un état de guerre. Concrètement, dans ce vide, il est devenu impossible d'enrayer l'introduction massive d'équipements militaires et d'armes sophistiqués ni les exercices quasi quotidiens qui sont organisés sous divers noms.

Les relations entre les parties à la Convention d'armistice sont toujours aussi tendues. Rien ne permet d'affirmer que le moindre incident ne risque pas de dégénérer en guerre. Il est donc urgent de prendre des mesures visant au maintien de la paix et de la sécurité sur la péninsule coréenne, en Asie et dans le Pacifique.

Il y a deux ans, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a présenté la proposition visant à mettre en place un nouveau mécanisme de paix en Corée. Le 22 février de cette année, il a fait une proposition concrète, plus ambitieuse, prenant en considération la position de

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

l'autre partie, visant à conclure un accord provisoire destiné à supprimer le danger de guerre et de conflit armé et maintenir l'armistice pacifiquement, à créer un appareil militaire commun constitué par les véritables parties à la Convention d'armistice, afin de superviser la mise en oeuvre de cet accord provisoire, et à organiser entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis des négociations au niveau approprié pour examiner ces différentes questions. Compte tenu de la gravité de la situation et des responsabilités qui en découlent, cette proposition ne saurait être rejetée selon les schémas de pensée de la guerre froide. Si elle était appliquée, cette proposition permettrait d'apaiser les tensions et d'instaurer la paix en Corée, de concrétiser les initiatives de désarmement prises jusqu'à présent et de créer les conditions préalables à la réunification dans le cadre d'une confédération.

L'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement constitue une autre question cruciale qui occupe les réunions en ce moment. La République populaire démocratique de Corée, qui fait partie du Groupe des 23, espère sincèrement que la question de l'élargissement sera rapidement résolue conformément aux intérêts de tous les pays et dans l'intérêt du désarmement et de la paix. Il y a déjà huit ans que mon pays participe à la Conférence en tant que non-membre, et certains pays attendent même depuis une vingtaine d'années de devenir membres. A la fin des années 80, une vingtaine d'Etats participaient à la Conférence en tant que non-membres; ils sont actuellement plus de 50 pays, ce qui entraîne même des problèmes de sièges.

Comme dit le proverbe coréen, une décennie change montagnes et rivières, et je crois que l'élargissement de la Conférence du désarmement s'impose déjà depuis longtemps.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, l'ambassadeur Vattani.

M. VATTANI (Italie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter personnellement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement à un moment crucial pour l'accomplissement d'une tâche importante de l'histoire de cette instance. Je n'oublie pas non plus d'exprimer ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaap Ramaker, dont le talent et les compétences diplomatiques lui ont permis d'exercer simultanément les fonctions de président de la Conférence et de président du Comité spécial chargé de négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toute notre considération et notre reconnaissance vont également au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Vladimir Petrovsky, que nous félicitons pour l'énergie que lui-même et le personnel du secrétariat ont consacrée à cet organe.

(M. Vattani, Italie)

Dans les circonstances actuelles, marquées par une évolution du dialogue politique, il m'a paru judicieux de souligner l'attention que le Gouvernement italien n'a cessé de porter aux négociations qui se déroulent dans le cadre de cette instance. Reconnaissons que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été marqué par un événement heureux, je veux parler du succès représenté par la prorogation illimitée du TNP, nouvelle illustration positive des progrès de la coopération internationale sous l'égide d'un organe suprême voué à l'harmonisation et à la conciliation universelles des équilibres politiques entre puissances. Toutefois, une véritable célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies exige aussi, selon nous, des progrès comparables dans des négociations en cours reconnues comme une contribution supplémentaire à la cause de la non-prolifération nucléaire et, partant, comme un nouveau pas vers une réduction importante des armements nucléaires.

L'attitude du Gouvernement italien concernant ces différentes questions est connue depuis longtemps.

En fait, l'humanité a progressivement pris conscience de cette menace et la fin de la guerre froide a fait renaître l'espoir de voir surmonter les obstacles qui, jusque-là, avaient empêché l'instauration de relations internationales d'un type nouveau.

L'élan produit par les initiatives de désarmement nucléaire et les autres mesures prises dans ce sens ouvre, à plus ou moins long terme, des perspectives encourageantes quant à la conclusion du TICE dans les meilleurs délais. C'est là un objectif qui suscite chez le Gouvernement et le Parlement italiens une attente qu'ils expriment depuis longtemps et avec éloquence.

Les objectifs de ce traité ont été clairement expliqués au début de la présente session par M. Holum, directeur de l'Agence de la maîtrise des armements et du désarmement des Etats-Unis. Au cours de son intervention, il nous a clairement montré les retombées positives de l'entrée en vigueur en temps voulu d'un tel traité.

Le Gouvernement italien est pleinement convaincu que tous les représentants des Etats membres et des observateurs sauront faire preuve de suffisamment de sagesse pour contribuer de façon responsable à un aboutissement des négociations en cours selon le calendrier établi. Cet aboutissement devrait être le prélude à une évolution positive et à une redéfinition, sur la base de nouveaux principes et de nouvelles missions, de l'ensemble de la politique internationale de sécurité.

Je suis persuadé que les vœux que je viens d'exprimer sont partagés par tous nos partenaires de l'Union européenne, dont mon pays assure en ce moment la présidence. Je tiens à souligner la volonté commune, exprimée sans équivoque, de tous les membres de l'Union de tout faire pour nous permettre d'atteindre nos objectifs au plus tard en juin.

La position italienne dans la négociation du TICE se caractérise, on le sait, par une adhésion à l'idée d'exclure totalement toute explosion nucléaire expérimentale. Nous ne sommes par conséquent prêts à accepter aucun compromis

(M. Vattani, Italie)

quant aux demandes d'exceptions concernant les explosions nucléaires dites pacifiques, car un tel compromis viderait le traité de sa substance. En fait, il semble impossible d'établir une distinction et de tracer une limite entre les informations et les données susceptibles d'être obtenues par des essais d'armes nucléaires et une explosion nucléaire dite pacifique : ces deux entreprises pourraient donner des résultats de même nature, applicables dans le domaine militaire et dans l'amélioration et la prolifération des armements nucléaires.

En ce qui concerne le mécanisme d'entrée en vigueur du traité, mon gouvernement souhaite que les principales parties concernées ratifient le traité.

Concernant le Conseil exécutif de l'OTICE, l'Italie cherche à atteindre une position conforme à son engagement financier au sein du système des Nations unies, estimant que ce critère devrait faire l'objet d'une attention privilégiée.

Un système de vérification efficace et très fiable, capable de dissuader toute tentative de violation des règles du traité, doit être un instrument novateur et fondamental capable de garantir un maximum de sécurité. Par ailleurs, mon gouvernement est persuadé qu'au regard de la nature particulière des essais interdits par le traité, il est essentiel de mettre en place des procédures permettant d'enregistrer les phénomènes éphémères en procédant à des inspections sur place immédiatement après tout événement ambigu.

La délégation italienne ne manquera pas, comme elle l'a toujours fait, d'oeuvrer autant qu'il est possible pour parvenir à des solutions de compromis satisfaisantes dans le cadre de ces négociations; dans le même ordre d'idées, elle se félicite que le président du Comité spécial sur une interdiction complète des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, ait annoncé son intention de présenter une version simplifiée du texte pour faciliter la recherche de dénominateurs communs sur les questions essentielles.

Je n'ai pas l'intention de passer sous silence les activités de la Conférence qui dépassent le champ de nos préoccupations immédiates et je souhaite souligner les attentes de mon gouvernement concernant les tâches futures d'ores et déjà confiées à la Conférence, unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement de la communauté internationale. Compte tenu des délibérations de la Commission du désarmement et des recommandations qu'elle a présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies, les perspectives de travail de la Conférence du désarmement témoignent d'un certain nombre d'intentions. A cet égard, permettez-moi de former des vœux de succès pour le travail déjà entrepris par le Coordonnateur spécial pour l'ordre du jour de la Conférence, le représentant de l'Algérie, l'ambassadeur Meghlaoui, dont les consultations aboutiront, je l'espère, à des résultats unanimement approuvés, sans couplages ni conditions préalables susceptibles d'entraver et décourager les initiatives généralement considérées comme nécessaires et urgentes.

(M. Vattani, Italie)

La réduction des armements nucléaires passe par des étapes incontournables. La première de ces étapes a été identifiée il y a déjà longtemps : il s'agit de la négociation d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles en vue de la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Telle est la première des conditions indispensables du renforcement concret du régime de non-prolifération.

La question de la réduction des armements classiques mérite aussi une attention particulière, non seulement pour faire le pendant de l'intérêt actuel pour le désarmement nucléaire, mais aussi pour freiner, par des mesures d'endiguement crédibles, la prolifération inquiétante, incontrôlée ou illicite, des armes classiques. Ce problème est à l'origine de tant de conflits, dont les premières victimes sont les populations civiles et qui ont des conséquences catastrophiques sur le développement socio-économique de régions entières.

J'ai déjà souligné l'importance des tâches qui ont été confiées à la Conférence, unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Pour concrétiser opportunément ses objectifs et compte tenu de la constante évolution des relations internationales et de la transformation des rapports d'influence au niveau régional, la Conférence est tenue de modifier sa composition et de l'adapter aux réalités actuelles. Pour cette raison, la question de l'élargissement de la composition de la Conférence devient urgente. Aussi, je recommande à la Conférence de surmonter les dernières difficultés afin de mettre en oeuvre définitivement l'"admission de principe" décidée par elle-même le 21 septembre 1995, sans oublier l'inévitable mesure d'élargissement de cette admission à tous les pays qui auront fait une demande d'admission formelle, y compris les membres de l'Union européenne encore exclus à ce jour.

A la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, certains éléments fondamentaux des relations internationales sont plus que jamais mis en évidence : la mondialisation des intérêts en jeu, l'internationalisation croissante de toutes les questions politiques et sociales, l'interdépendance des intérêts économiques, la nécessité de résoudre les problèmes du monde présent dans un esprit de solidarité et de conciliation alors que les positions ne convergent pas toujours, l'effort collectif en faveur de la paix auquel nous devons tous contribuer pour en recueillir les fruits.

J'espère que, dans la quête de ses objectifs, cette instance accordera à ces incontournables points de référence l'attention qu'ils méritent.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Ainsi s'achève ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la République de Corée.

M. HWANG (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, ma délégation tient à s'associer aux orateurs précédents en vous félicitant d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Ma délégation a demandé à prendre la parole pour commenter brièvement l'intervention du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Il m'a semblé que le représentant de la RPDC ne voyait pas les choses dans leur véritable perspective. Je souhaite éclaircir deux points.

En premier lieu, ma délégation souhaite expliquer la raison qui a empêché jusqu'à présent le retrait des forces étrangères. Le représentant de la RPDC a fait état des forces étrangères, en réalité des forces américaines, stationnées en Corée. Les forces américaines sont stationnées en Corée depuis qu'elles sont venues à notre aide, sous le drapeau des Nations Unies, pour repousser l'agression communiste dans une guerre de Corée déclenchée par la Corée du Nord en 1950. Ainsi, l'intervention des forces américaines a d'abord été provoquée par la Corée du Nord.

La menace nord-coréenne n'ayant pas diminué depuis, en dépit de la signature de la Convention d'armistice en 1953, les forces américaines sont restées stationnées en République de Corée, sur la base du Traité de défense mutuelle conclu entre les deux pays, et ont contribué à maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne pendant plus de 40 ans.

Les forces américaines doivent donc rester en République de Corée, non seulement pour garantir un équilibre militaire, mais aussi pour empêcher une nouvelle guerre sur la péninsule tant que la menace nord-coréenne demeurera. Dans le même temps, la présence des forces américaines a largement contribué au maintien de l'équilibre des forces en Asie orientale.

Permettez-moi, à cette occasion, d'attirer l'attention de la Conférence du désarmement sur la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA qui s'est tenue du 18 au 20 mars 1996. Cette réunion s'est inquiétée de la négligence dont la République populaire démocratique de Corée faisait preuve dans sa coopération avec l'AIEA et dans l'exercice de ses obligations découlant de l'accord de garanties passé avec l'AIEA. Le fait que la RPDC ne coopère pas pleinement avec l'AIEA constitue une menace pour la non-prolifération des armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : Je suis désolé de demander à nouveau la parole, mais je dois dire quelques mots. Le délégué de la Corée du Sud a fait état de la guerre de Corée de 1950. J'aimerais l'inviter à lire un ouvrage dont le titre en anglais est "an unknown war", publié à Londres, ainsi qu'un livre écrit par un journaliste américain qui était présent au début de la guerre. Je me contenterai d'ajouter que l'attaque surprise lancée contre mon pays à l'aube du 25 juin 1950 a fait l'objet d'un message radiodiffusé dans tout le pays, alors que l'information a été passée sous silence en Corée du Sud.

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

Pour ce qui est de nos rapports avec l'AIEA, nous respectons scrupuleusement nos obligations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Je me permettrai à présent de faire une observation en forme d'appel. Je pense que les deux dernières interventions ont mis en évidence les différents enjeux et nous comprenons tous très bien la situation. Je me permettrai d'inviter le représentant de la République de Corée à ne pas insister pour prendre la parole à ce stade. Vous avez la parole, Monsieur.

M. HWANG (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Ma délégation ne souhaite pas entrer dans une discussion politique. Je laisse donc à tous les membres de la Conférence du désarmement le soin de répondre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous avons épuisé notre liste d'orateurs et, comme vous le voyez, le secrétariat a, à ma demande, distribué un projet révisé de calendrier des réunions pour la semaine prochaine. Il a été préparé en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et n'a, comme d'habitude, qu'une valeur purement indicative et peut être modifié si nécessaire. Ceci étant dit, puis-je considérer que ce calendrier est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

A la demande du Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, j'informe les délégations qu'immédiatement après cette séance plénière aura lieu une courte réunion du Groupe de travail 1 du Comité spécial. Cette réunion sera suivie d'une réunion convoquée par l'ami de la présidence pour les inspections sur place.

La prochaine séance plénière de la Conférence est fixée au mardi 26 mars 1996, à 10 heures.

La séance est levée à midi.

-----